

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 24 Frimaire, an VII.

Établissement d'une nouvelle ville dans le Delta, en Egypte. — Détails circonstanciés de l'évacuation de Rome par les troupes françaises. — Sommutation faite par le général Mack au commandant du fort Saint-Ange. — Cruautés exercées par les Napolitains envers les prisonniers français. — Réponse des ministres français au conclusum de la députation d'Empire.

EGYPTE.

Du Caire, le 29 vendémiaire.

Les Français, dont le projet paroît aujourd'hui de faire l'Égypte une colonie permanente, s'occupent à bâtir une ville nouvelle dans le Delta, au milieu d'une espèce d'île qui peut avoir 90 miles de circonférence. Cette île se trouve inondée par la crue périodique du Nil, & s'écroule par le limon qu'y déposent les eaux du fleuve, & est extrêmement fertile dans toute son étendue; elle offre la plus heureuse place pour recevoir les fondemens d'une ville que la suite des tems peut rendre très-florissante. Les Français ont senti toutes les ressources qu'offroit cette situation, & en ont profité. Cette ville nouvelle, dont on ignore encore quel sera le nom, sera le point qui unira les deux parties de l'Égypte.

C'est un spectacle véritablement inspirant, de voir le drapeau tricolore, cet emblème de la liberté & de la puissance des Français, flotter sur cette terre antique, où plusieurs des nations ont puisé leurs connoissances & leurs loix. Depuis Alexandrie jusqu'à Thebes, & depuis Thebes jusqu'aux bords de la mer Rouge, tout reconnoît la domination française. Il n'y a pas de jours que les habitans de ces contrées ne se réjouissent d'avoir vu briser le joug des beys & des mameloucks. Tous les jeunes gens courent avec plaisir le parti des armes, & grossissent ainsi le nombre des républicains.

ITALIE.

De Livourne, le 7 frimaire.

La flotte portugaise qui se trouve à Naples a beaucoup souffert devant Malte. Cette cour a ordonné de lui fournir les moyens de se réparer.

De Florence, le 13 frimaire.

Le rédacteur de l'Orateur du Capitole, au rédacteur du Publiciste.

Pour ne pas être précipité de la roche Tarpéenne, j'ai quitté Rome quand l'armée française s'est retirée. En attendant que j'aie repris mes occupations, recevez le récit des événemens qui se sont passés sous mes yeux.

Depuis quelque tems, on étoit instruit à Rome, des préparatifs du roi de Naples, & vu le peu de forces actuelles qu'il y avoit, on ne se dissimuloit pas qu'en cas d'attaque, il seroit contraint de se retirer. On ne manquoit pas de préparatifs, mais on n'avoit point encore d'armées.

Le 4 frimaire, dans la nuit, le général en chef Championnet reçoit la nouvelle officielle, que les Napolitains ont envahi le territoire de la république romaine. Aussitôt le château Saint-Ange tira le canon d'alarme & la bataille fut battue dans la ville. Les premiers mouve-

mens furent pour la défense; à cet effet, à 6 heures du matin, l'artillerie se mit en marche vers les frontières, suivie du peu de troupes française & polonaise qui formoient la garnison de Rome. Sur ces entrefaites, on coupoit le pont de Tivoli, sur le Teverone, parce qu'on avoit eu vent qu'une colonne ennemie avoit percé de ce côté là.

Cependant le général en chef expédia un parlementaire au général Mack, pour lui demander la cause de ces hostilités, attendu qu'en n'étoit pas dans un état de guerre, & que l'ambassadeur français étoit encore à Naples. Il lui demanda aussi la personne de l'ambassadeur. La réponse fut conçue dans un esprit jésuitique; & tout en s'avancant, le général Mack protestoit que ce n'étoit pas contre la république française, mais contre la république romaine qu'on étoit en guerre.

Dans le tems que le général français prenoit au dehors des mesures de défense, que le général de brigade Kellermann prenoit position à Tivoli, & que quelques troupes s'étoient retirées vers Terracina; les esprits dans Rome étoient livrés à l'incertitude. Mille versions contradictoires se succédoient. La ville se dégarnissoit de troupes, & peut-être les malveillans tramoièrent des projets criminels.

A 8 heures du matin parut une proclamation du général en chef, laquelle produisit un effet merveilleux. Elle étoit fière, menaçante & courte. Par elle, les Romains eurent l'assurance de n'être pas abandonnés, & les ennemis des Français furent terrifiés. Entr'autres choses, elle portoit, que les prêtres qui n'iroient pas en personne appaiser les insurrections qui pourroient éclater dans les quartiers qu'ils habitoient, seroient fusillés sur l'heure. On peut attribuer à cette proclamation le bon ordre qui régna dans la ville.

Une heure après, le général de la garde nationale fit une proclamation qui électrisa les Romains; les corps-de-garde nationaux furent doublés, & une correspondance suivie d'un poste à l'autre fut organisée dans l'instant. Cette troupe étoit alors presque la seule garnison de Rome. Sa contenance, son infatigable surveillance, l'esprit dont elle étoit animée, lui ont mérité à jamais la reconnaissance & l'estime des Français, & une place dans l'histoire. Rome, dans ce jour, parut la Rome de Brutus, quand Porsenna étoit à ses portes.

Les proclamations se succédoient. Chaque autorité faisoit la sienne; elles respiroient toutes le désir de se défendre, & tenoient les esprits dans de bonnes dispositions.

La commission française, pour célébrer l'arrivée du général Championnet, avoit commandé la veille un dîner

où devoient assister les premiers magistrats de la république romaine.

La nuit fut calme. Le lendemain, le consulat ouvrit un registre pour les volontaires qui desiroient défendre la patrie. Il s'en offrit en quantité, et un petit corps d'armée, animé du meilleur esprit, commença à s'organiser.

Mais que peut une poignée de braves contre des troupes nombreuses qui les environnent de toute part? Rome n'offre pas une position militaire: on craignit, en outre, d'avoir la retraite coupée, et la prudence commanda l'évacuation.

Après avoir laissé une garnison d'élite dans le château Saint-Ange, l'armée française s'est repliée sur Civita-Castellana, position militaire où, en attendant des renforts, on peut faire face à des forces supérieures. La retraite s'est faite en bon ordre dans la matinée du 6. La commission française, le consulat, le sénat, le tribunat romain, les autorités constituées, une grande partie de la garde nationale, ont suivi le quartier-général; & c'étoit bien alors qu'on pouvoit dire que Rome n'étoit plus dans Rome.

Les Français qui n'ont pas suivi l'armée, & qui ont pris la route de la Toscane, ont été maltraités à Viterbe & à Acquapendente. Les habitans se sont insurgés à la nouvelle que le roi de Naples marchoit sur Rome; ils ont dépillé quelques fugitifs; & les relations des derniers arrivés font craindre pour les jours de ceux qu'ils ont laissé derrière eux.

Tout Français doit appeler la vengeance nationale sur les coupables pays de Viterbe et d'Acquapendente; mais il est juste aussi de désigner à toute la reconnaissance de la nation, l'évêque de ce dernier pays. Ses exhortations ont long-tems contenu les rebelles; il accompagnoit lui-même les voyageurs jusqu'à la dernière porte de son pays; et c'est à lui que bien des Français doivent la vie. On tremble pour les jours des citoyens Méchin et Mangourit, qui ont pris cette route, et de quels on n'a pas de nouvelles.

En arrivant en Toscane, nous avons su que Livourne étoit occupé par les Napolitains au nombre de 6 mille. Nelson en personne a commandé l'expédition; après une simagrée de résistance, le gouvernement toscan a signé la capitulation qu'on lui a présentée.

S U I S S E.

De Coire, le 10 frimaire.

Le conseil de guerre a ordonné que toutes les lettres de Pétranger, à leur arrivée ou à leur départ, seroient décachetées; ainsi nous ne saurons plus ce qui se passe au-dehors. Quant à notre situation intérieure, elle n'est pas tranquillissante. Le conseil de guerre a fait loger les soldats autrichiens, de préférence dans les maisons des partisans de la constitution suisse; cependant les habitans commencent à murmurer de la présence de ces hôtes incommodes & impérieux. Leur nombre augmente tous les jours. Le régiment de Vins & celui de Bréchainville viennent d'arriver. Nos frontières, du côté de la Suisse, sont garnies de troupes, tandis que le Brisgaw n'en a presque plus; non-seulement les Autrichiens élèvent des retranchemens sur tous les points, mais ils travaillent à des ouvrages fortifiés dans l'intérieur du pays. Tous les journaux suisses sont sévèrement prohibés ici.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, le 17 frimaire.

Les ministres français ont remis hier au comte de Metternich une nouvelle note en réponse au dernier *conclusum* de la députation de l'Empire. Après avoir retracé la conduite franche & loyale du directoire exécutif, ses efforts pour

la prompte conclusion de la paix, & les lenteurs interminables apportées par la députation dans les négociations, les plénipotentiaires déclarent que leur note du 12 vendémiaire dernier est *l'ultimatum* du gouvernement français.

Ils déclarent en outre « que si, dans le délai de six jours à compter d'aujourd'hui 17 frimaire, la députation de l'Empire ne leur a pas donné & transmis une réponse catholique & satisfaisante sur tous les points de la dite note qui sont en contestation, leurs pouvoirs doivent cesser ».

Cette note met tout en mouvement ici. Les couriers sont partis la nuit dernière pour toutes les cours. La députation interroge les dispositions de l'Autriche et de la Prusse.

Il y a eu séance et conférence générales aujourd'hui. Demain il y aura séance pour délibérer.

(A demain le texte de la note des ministres français.)

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Français, connoissez vos ennemis.

Le général Championnet, attaqué inopinément par le général Mack, commandant les troupes napolitaines, a cherché à réunir ses troupes, et n'a conservé de garnison que dans les places, forts et forteresses.

Voici la sommation que le général Mack a fait faire au commandant du château Saint-Ange :

Rome, ce 28 novembre 1798.

Copie de la déclaration faite au commandant du château de Saint Angelo.

Monsieur, le capitaine général, commandant l'armée napolitaine, m'a chargé de vous écrire qu'il a appris avec la plus vive indignation, que vous avez osé tirer sur les troupes, d'autant plus que le général en chef Championnet lui avoit notifié qu'il évacuerait Rome, sans faire la moindre exception.

Il vous fait déclarer que tous les Français malades aux hôpitaux de Rome, ainsi que les gardes que votre général a laissés et qui ont été retenus, sont regardés comme dignes, et que chaque coup que vous osez tirer dès ce moment sur les troupes napolitaines, sera marqué par la mort d'un soldat français, qu'on livrera à la juste indignation des habitans.

Vous serez responsable du sort de ces pauvres malheureuses victimes, et de tout ce qui pourra en résulter.

Signé, le général BOURCARD.

Le général Mack a lui-même adressé copie de cette sommation au général Championnet. On verra, par la réponse du général Macdonald, combien le langage de la bravoure diffère de celui de l'arrogance.

Lettre écrite au général Mack, par le général Macdonald, de son quartier-général de Menterosi, le 9 frimaire an 7.

Le général en chef a assez de confiance en moi, M. le général, pour avouer la réponse que je fais à votre lettre du 28 novembre.

J'ai connoissance qu'il n'a pas répondu à l'article de vos lettres concernant l'évacuation des places-fortes & forts, & nous considérons le château Saint-Ange comme tel.

Il a sans doute dû garder le silence du mépris à vos insolentes menaces. Ce sentiment convenoit à la dignité du nom français.

Vous parlez de loyauté! & vous envahissez le territoire d'une république alliée de la France, sans provocation, & sans que l'une ni l'autre y ait donné lieu; vous repoussez les troupes françaises, qui se reposoient sur ce qu'il y a de plus sacré, le droit des nations & la garantie des traités.

Vous fusillez & canonnez nos parlementaires qui alloient

à Tivoli & garnison française. Vous at & vous n'

La force d'évacuer que personnel d'aussi outre à répondre

Je vous malades, l' Français (responsabilité

Si on leur mort de l'a sont point officiers & les hauteurs

suivie. Votre so est tellement fait mettre aujourd'hui dignation 8

ances, que peu l'effet.

Pendant sommations de l'armée napolitaine. les détails la hâte par

Au Cham Citoyens tains étoient maine, lorsc leur passage à la révolte

paix; leurs insultées, & leur armée

Au premi général Rus porte à Por ligne, & tro

ses troupes provisions, valerie cons

tout vaincu. retiré avec

es bagages, morts consid prisonniers, enfin, citoy

complète. D été prises, &

Je ne peu qui ont con

Rusca mérit

legere, 17^e. demandé au particulier

Un sergent d

à Tivoli & à Vicavero ; vous faites prisonnière de guerre la garnison française de Rieti.

Vous attaquez nos troupes sur les hauteurs de Terni, & vous n'appellez pas cela une déclaration de guerre !

La force seule, monsieur le général, nous a contraints d'évacuer Rome ; mais croyez (& vous le savez mieux que personne) que les vainqueurs de l'Europe sauront venger d'aussi outrageans attentats : je me borne pour ce moment à répondre à ces griefs ; l'armée française fera le reste.

Je vous déclare, monsieur le général, que je mets nos malades, le commissaire des guerres Valville & autres Français (restés à Rome pour les soigner), sous la responsabilité de tous les militaires que vous commandez.

Si on leur ôte un cheveu de la tête, ce sera l'arrêt de mort de l'armée napolitaine. Les républicains français ne sont point des assassins ; mais le général napolitain, les officiers & soldats, prisonniers de guerre avant-hier sur les hauteurs de Terni, répondent sur leur tête de leur sûreté.

Votre sommation au commandant du fort Saint-Ange est tellement révoltante, que je l'ai, à l'instant même, fait mettre à l'ordre de l'avant-garde, & elle sera connue aujourd'hui de toute l'armée, pour ajouter encore à l'indignation & à l'horreur que nous ont inspirées vos menaces, que nous méprisons autant que nous en craignons peu l'effet.

Signé, MACDONALD.

Pendant que le général Mack envoyoit ses insolentes sommations, le général Rusca, commandant une division de l'armée française, détruisoit une partie de l'armée napolitaine. Voici la lettre de Championnet, qui donne les détails de cette affaire, qu'il n'avoit annoncée qu'à la hâte par un *postscriptum* de sa première lettre.

Au quartier-général à San-Benedetto, le 11 frimaire.

Championnet, général en chef, au directoire.

Citoyens directeurs, il y avoit trois jours que les napolitains étoient entrés sur le territoire de la république romaine, lorsque la tête de leur colonne parut à Porto-Fermo ; leur passage avoit été marqué par-tout par des provocations à la révolte & au massacre des amis de la république française ; leurs maisons avoient été dévastées, leurs familles insultées, & le tocsin sonnoit par-tout sur le passage de leur armée pour provoquer la mort contre eux.

Au premier bruit d'une invasion aussi inattendue, le général Rusca, ne consultant que son courage, se transporta à Porto-Fermo avec les 27^e légère, 17^e & 73^e de ligne, & trois escadrons du 19^e de dragons. Tout manquoit à ses troupes ; celles de l'ennemi étoient munies de tout, provisions, munitions, artillerie nombreuse, & une cavalerie considérable : mais le courage des républicains a tout vaincu. Après deux heures de combat, l'ennemi s'est retiré avec précipitation, laissant derrière lui ses tentes, ses bagages, son artillerie, ses caissons & un nombre de morts considérable, trois drapeaux & plus de six cents prisonniers, trente piéces de canon, quarante caissons ; enfin, citoyens directeurs, jamais dérouté n'a été plus complète. Deux de leurs tartanes chargées de vivres, ont été prises, & deux ont été coulées à fond.

Je ne peux louer assez le courage de tous les braves qui ont combattu dans cette journée : celui du général Rusca mérite les plus grands éloges ; les chefs des 27^e légère, 17^e & 73^e de ligne l'ont parfaitement secondé. J'ai demandé au général Rusca le nom de ceux qui se sont particulièrement distingués : je vous les ferai connoître. Un sergent de la 73^e demi-brigade & un brigadier du 19^e

régiment de dragons ont enlevé les trois drapeaux au milieu de la mousqueterie : j'ai autorisé le général Rusca à les nommer sous-lieutenans.

Je desirerois pouvoir rendre de la générosité de nos ennemis un compte aussi avantageux que du courage de nos soldats ; mais telle a été leur barbarie, que deux de nos braves ont été trouvés fusillés ayant les poings attachés, ainsi que l'édile & l'agent de la commune de Pédra, qui avoient refusé d'abattre le drapeau tricolor romain. Je me suis plaint de cet acte de barbarie, & j'en aurai vengeance.

Salut & respect. Signé, CHAMPIONNET.

Hommes atroces autant que lâches, votre châtimement se prépare ! (Article officiel.)

DE PARIS, le 23 frimaire.

Le général Hédouville est arrivé à Paris. On ne s'accorde pas sur les nouvelles qu'il apporte de Saint-Domingue. On dit qu'il n'est pas vrai que Toussaint-Louverture ait proclamé l'indépendance de cette colonie ; mais que les negres persistent à ne reconnoître ni loix ni propriétés ; & qu'il n'y a de soumise à la république que la partie qui est sous les ordres du général Rigaud.

— On ne sait comment s'est accrédité le bruit du voyage de Kosciusko en Allemagne. Ce général étoit encore avant-hier à Paris.

— Le cit. Dubreton, commissaire-ordonnateur de l'armée d'Angleterre, passe en cette qualité à l'armée commandée par le général Championnet.

— L'épouse du libraire Maret a été arrêtée & conduite au Temple. On a aussi recherché son mari.

— Les conscrits de Paris se réuniront demain à l'arsenal pour se mettre en route vers leur destination.

— Le nombre des conscrits de la Charente-Inférieure surpasse 2500. Dans le départ. du Gard, il est de 3000.

— Le roi de Naples ne paroît pas perdre de tems pour jouir de l'occupation momentanée de Rome. Il a nommé le prince Pignatelli (oncle de celui qui avoit fait la paix à Paris), gouverneur de Rome, et le duc de la Salamandre, commandant d'armes. Au reste, on écrit de Milan que déjà le gouverneur & le commandant étoient bloqués par l'armée française.

— La commission française qui étoit à Rome s'est retirée à Spolitto.

Dans l'une des actions où nous avons battu les Napolitains, nous avons 500 hommes contre 5000, du côté de Terno. A la seconde qui a eu lieu dans le département du Tronto, les Napolitains avoient 18 mille hommes d'infanterie, & nous n'avions que 3000 hommes d'infanterie & quelque cavalerie.

— On assure qu'il est arrivé aujourd'hui un courier du général Meunier, annonçant une nouvelle de faite de l'armée napolitaine ; un grand nombre de canons & de bagages sont, dit-on, restés au pouvoir de l'armée française.

— Les communes de Tréguier & de Tragneri, département des côtes du Nord, ont été déclarées en état de siège par le général Michaud, parce qu'une bande de brigands y a assassiné un agent municipal, & que le royalisme y a des partisans.

— Les journaux de Londres portent que le lord Cornwallis va céder la vice-royauté d'Irlande au marquis d'Hertford.

— Blackwell, adjudant-général de Napper-Tandy, est au nombre des quatre personnes dernièrement arrêtées à Hambourg, contre le droit des gens, sur la réquisition du ministre anglais.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 23 frimaire.

Le directoire exécutif, dans un message au conseil, lui transmet, ainsi qu'il l'a annoncé le 15 frimaire, les détails qui manifestent la longue suite des perfidies de la cour de Naples couronnée par une audacieuse attaque contre la république française. Il les adresse avec ceux qui démontrent non moins clairement l'hostile connivence de la cour de Turin, & qui, réunis, ont rendu nécessaire la proposition que le directoire a faite de déclarer la guerre au roi de Naples & à celui de Sardaigne.

Ce message est trop long pour que nous puissions le rapporter en entier. Nous en allons transcrire les plus importants passages :

Il seroit surabondant, y est-il dit, de rappeler les traits odieux, les détails révoltans qui ont caractérisé le cabinet de Naples pendant la durée de la guerre. Reportons-nous au moment où la république arrêtant librement le cours de ses victoires, consentit à lui donner la paix.

Depuis cette époque, depuis le mois de vendémiaire an 6, par quelle implacable conduite s'est signalée cette cour ?

Elle a fait tout ce qu'elle a pu pour empêcher l'établissement de la république romaine; & après n'avoir pas été étrangère aux assassinats commis dans Rome sur nos guerriers, elle vouloit s'aggrandir en s'emparant d'un état qu'elle feignoit de respecter. N'osant déclarer ouvertement la guerre à la France, elle cherchoit à perdre en Italie tous les états libres que la France protégeoit.

Pendant ce tems, le gouvernement français ne s'opposa pas à l'occupation du duché de Benevent; il offrit même sa médiation pour affranchir la cour de Naples des prétentions féodales de Rome sur ses états.

Un nouvel ambassadeur fut envoyé avec les instructions les plus amicales.

Le directoire s'empressa de calmer les inquiétudes de la cour de Naples, sur l'expédition de Buonaparte.

Il exprima le vœu le plus formel pour la tranquillité de l'Italie, pourvu que la république romaine pût consolider son existence.

Quelle fut la réponse de cette cour? Des plaintes, des menaces sans objets, et de nombreuses infractions aux traités conclus avec elle.

Dès que la France eut pris Malthe, et elle devoit faire cette réponse au manifeste du gouvernement de cette île: Naples fit revivre les prétentions les plus ridicules d'une prétendue souveraineté sur un pays qu'elle n'avoit jamais gouverné.

Depuis le moment même de la signature de la paix, il est de notoriété universelle, que tous les actes, tant publics que privés de cette cour, ont continué à porter le caractère de la perfidie et de la haine contre le nom français.

On différoit de publier le traité, quoique signé, par égard pour les cours de Londres et de Vienne.

On promettoit la liberté aux français détenus pour opinions politiques, & l'on incarcéroit, l'on persécutoit les plus paisibles amis de la France.

La protection la plus scandaleuse étoit accordée aux Anglais contre la foi des traités: leurs vaisseaux reçus dans tous les ports napolitains.

Leurs amiraux accueillis, & leurs vaisseaux fournis de toutes espèces de provisions.

La flotte de Nelson, d'abord approvisionnée en Sicile, reçut, à son retour, tout ce dont elle avoit besoin de l'arsenal de Naples.

Tous les ports étoient fermés; tous les secours refusés à nos bâtimens.

Quels honneurs publics la cour de Naples elle-même n'a-t-elle pas prodigués à l'amiral Nelson ?

Enfin, un ordre barbare du roi de Naples prononce la peine de mort contre quiconque porteroit des secours aux Français à Malte.

Le gouvernement sarde s'est associé à toutes les perfidies de la cour de Naples.

Le traité conclu avec la cour de Turin n'a pas encore été publié par elle.

Les émigrés, les prêtres, ont toujours été accueillis dans ses états.

Depuis le moment de la signature de la paix, les Français ont été assassinés presque sous les yeux de leur ambassadeur.

Les assassins sont restés impunis, malgré les réclamations de nos agens.

Outre les brigands enrégimentés, outre les brigands judiciaires, un monstre, le frère du roi, l'héritier de la couronne, le duc d'Aost, comme un autre vieux de la Montagne, n'a cessé d'avoir à ses ordres & à ses gages une bande de sicaires à qui il ordonnoit l'assassinat de tel ou tel Français, & ces ordres n'ont été que trop fidèlement exécutés.

Il résulte de l'interrogatoire qu'on fit subir à un des principaux chefs des barbets, qu'un employé à la douane de Turin, chargé de payer des brigands, avoit reçu du gouvernement sarde l'ordre de distribuer aux principaux d'entre eux des paquets de poison pour être jetés dans les eaux les plus voisines du camp français.

Tous les préparatifs de guerre se multiplioient, et le gouvernement de Turin avoit demandé l'évacuation de la citadelle, et la diminution de nos troupes dans le Piémont.

Dans cet état de choses, dit le directoire exécutif en terminant, il étoit impossible au gouvernement français de séparer deux cours si visiblement & si ostensiblement unies contre la république; mais il déclare solennellement à l'Europe, que, quelque soit le sort de la guerre, aucune vue ambitieuse ne se mêtera à la pureté des motifs qui lui ont fait reprendre les armes, & il déclare à tous les gouvernemens restés étrangers à la perfidie napolitaine, que les traités qui l'unissent à eux, n'auront jamais été par lui plus fidèlement, plus loyalement observés.

Ce message sera imprimé au nombre de 12 exemplaires.

A demain la suite de la séance. Le conseil a arrêté la rédaction de la résolution sur les ascendans d'émigrés.

Nota. Le conseil des anciens a reçu le même message que celui des cinq cents, & en a ordonné l'impression au nombre de six exemplaires. Il a également ordonné l'impression d'un rapport de Perrée (des Hautes-Pyrénées), qui a proposé l'approbation de la résolution relative à la suspension de la vente des domaines nationaux. Il s'est ensuite ajourné à sextidi.

A. FRANÇOIS.